

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mai 2013

SÉPARATION ET RÉGULATION DES ACTIVITÉS BANCAIRES - (N° 838)

Adopté

AMENDEMENT

N° CF128

présenté par
Mme Berger, rapporteure

ARTICLE 4 QUINQUIES

À l'alinéa 7, remplacer la deuxième occurrence du mot : « dispositifs » par le mot : « mécanismes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.